

**INTERVENTIONS DE JEAN-LOUIS BANCEL,  
PRESIDENT DU CREDIT COOPERATIF  
ET DE YANNICK BLANC, HAUT COMMISSAIRE, PRESIDENT DE LA FONDA ET  
HAUT COMMISSAIRE A L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE**

**M. NOGUES.**-J'ai le plaisir d'accueillir Jean-Louis Bancel, en attendant l'arrivée de Yannick Blanc. Jean-Louis Bancel est un grand témoin de l'économie sociale et solidaire. Il a été directeur général de la Mutualité française, il est actuellement président du Crédit Coopératif et depuis 2015, il est président de Coop FR. Il devait réagir aux propos de Yannick Blanc. Il peut le faire parce qu'il les a entendus il y a une ou deux semaines. Il est donc capable de réagir aux propos de Yannick mais vous, vous ne l'avez pas entendu et il va être obligé de réviser un peu le format de sa présentation.

Nous avons invité Yannick parce qu'il a écrit l'année dernière un ouvrage, *Après le Léviathan, l'État dans la grande transition (1)*, dans lequel il portait un constat de l'épuisement, de l'affaiblissement de l'État dans sa capacité à être, en particulier en France, la matrice tutélaire de la construction de la société et de son développement.

Après ce constat, que l'on peut rejoindre je crois assez facilement, des difficultés de l'État à contrôler les pouvoirs politiques et administratifs, à exercer les fonctions de cette matrice tutélaire, il s'interrogeait sur la place que le fait associatif, dans son esprit le fait associatif c'est le fait associationniste du XIX<sup>e</sup> siècle, pouvait prendre et surtout sur la posture, la position, le positionnement, les responsabilités de l'État. Yannick Blanc n'est pas pour la disparition de l'État, mais pour une manière d'exercice du pouvoir politique et de son rapport avec la société dite civile, dans d'autres termes.

Il parle aujourd'hui de démocratie contributive. On n'est plus simplement dans la délibération participative ni dans la démocratie délibérative où on participe déjà à la décision, mais dans une

---

<sup>1</sup> [Après le Léviathan, l'Etat dans la grande transition, 2016, La Fonda Editions](#)

démocratisation où les citoyens apportent, contribuent, et pas seulement de manière monétaire ou fiscale, mais sur le plan des idées, des projets et de la manière de trouver des réponses et des solutions.

**M. BANCEL.-** Je vais essayer de me substituer à Yannick en essayant de ne pas déformer ce que je lui ai entendu dire dans une réunion que j'avais montée pour le compte du Crédit Coopératif fin décembre où j'avais invité deux éminentes personnalités à parler des nouvelles frontières de l'économie sociale en la personne d'Hugues Sibille et de Yannick.

Ce que je comprends de ce que Yannick développe dans sa vision et ses responsabilités, c'était aussi l'intérêt de la présence, il porte beaucoup – ce qui est normal dans ses responsabilités en particulier de président de la Fonda – de la dimension associative ou disons associationniste, pour reprendre ton expression. Je vais plutôt prendre, cela se complète, ma dimension président de Coop FR, la dimension coopérative, il n'y a pas d'antagonisme.

À partir du bouquin dont tu parlais, qu'il a écrit l'année dernière et qui est celui d'un praticien haut fonctionnaire de l'État (Il a eu des responsabilités au ministère de l'intérieur et il a été préfet), il essaye de faire une étape supplémentaire : quel est le monde qui va advenir ou qui pourrait advenir, dans le dialogue, la confrontation, de l'échange entre pouvoirs publics et milieu associatif.

Ce qui est très intéressant, comme tu le dis, est que Yannick plaide pour une évolution, c'est-à-dire une reconnaissance réciproque, mais à travers cette démocratie contributive, et c'est là où la démarche italienne est très intéressante, un ensemencement de l'activité publique par la démarche des citoyens regroupés.

Pour ceux d'entre vous que cela intéresse, si vous regardez la dernière édition de la revue de la Fonda où il y a ce très bel article sur Labsus, il y a toute cette question de dimension démocratique qui est très importante. C'est une des questions, je vais y revenir, que l'on pourrait se poser. Est-ce que la société civile, via des structures organisées de l'économie sociale, peut faire renaître une nouvelle dimension à la démocratie politique, c'est certainement une des questions en débat de réflexion.

Ce que je voudrais ajouter, juste pour poursuivre, dans mes responsabilités au Crédit Coopératif, quand je demande à Hugues et Yannick de réfléchir aux nouvelles dimensions de l'économie sociale, c'est ce monde qu'il faut faire advenir, parce que pour nous en tant que banque de

l'économie sociale, ce sont les territoires où nous aurons à travailler pour les financer dans notre métier de banquier. C'est très intéressant de voir qu'émerge cette question des biens communs. Je ne vais pas revenir sur ce point parce qu'il a été développé aujourd'hui. J'avais eu l'occasion au dernier colloque de l'ADDES, de reparler de cette problématique de biens communs. Vous le savez, avec d'autres personnes et en particulier Nicole Alix ici présente, qui en est la présidente, nous avons créé la Coop des communs, parce que nous sentons que c'est une piste très forte.

Il y a une deuxième dimension que je voudrais ajouter. Dans le débat que nous avons organisé au Crédit Coopératif, nous avons utilisé ce terme. J'ose l'utiliser pour faire réfléchir autour du sujet qu'on sent bouillir, bouillonner, celui de l'impact et les débats sur la mesure de l'impact, et en particulier tous les débats en cours en France et ailleurs d'ailleurs, sur la question des contrats à impact social, c'est la terminologie française, ou *social impact bonds*, etc. C'est de se demander, par rapport à la vision qu'a Yannick Blanc si globalement tous ces dispositifs ne sont pas des PPP du social, des partenariats privés publics du social.

Je dis cela pour quoi ? Le concept de PPP est sorti, a émergé il y a quelques années, mais uniquement à l'origine dans le monde des infrastructures. L'idée, c'était de dire « on va déléguer »... L'exemple historique que l'on connaît en France – et pas qu'en France –, ce sont les prisons. La puissance publique ne peut pas tout faire par elle-même, donc elle contracte avec un opérateur privé pour construire la prison. C'est le premier stade. Le deuxième stade c'est gérer la prison, puis le stade suivant, cela a été avec l'exemple typique du premier contrat à impact social anglais, c'est la réinsertion des prisonniers. Je trouve le sujet de la prison très intéressant. C'est de voir comment le concept de PPP s'est « attaqué à la prison », à travers la démarche d'abord on la construit par le privé au service du public, puis on la gère par le privé pour le public, et maintenant on propose de gérer les prisonniers pour le compte du public.

Ce sont des sujets éminemment politiques, éminemment « *touchy* », pour reprendre un terme britannique. Mais en même temps, ce sont des vrais sujets d'interpellation entre la société de rencontre, de confrontation, entre la société civile et le public, et le secteur public.

Voilà globalement, je pense, je présume que ce sont des points comme ceux-là que Yannick aurait développés.

Le voilà ! Je vais m'interrompre.

**M. BLANC.**- Bonjour à tous. Mille excuses.

**M. BLANC.-** Comme il est tard et que je suis en retard, je suis obligé de couper court aux fleurs de rhétorique et à l'introduction pour aller directement au cœur du sujet.

Qu'est-ce qui crée de nouvelles opportunités dans les relations entre les pouvoirs publics et l'économie sociale et solidaire ? La réponse est : ce qui crée de nouvelles opportunités, ce sont les changements de mode de production des biens collectifs. Pourquoi ? Parce que nous sommes dans un pays où l'État s'est construit à travers la production des biens collectifs. Contrairement à ce que dit la vulgate sociologique, et le pauvre Max Weber n'y est pour rien, parce que son texte sur le monopole de la violence légitime est un texte posthume – ce n'est pas lui qui l'a publié, c'est une note publiée après sa mort –, et à partir de ce jour, vers le début du XX<sup>e</sup> siècle, on a dit : « qu'est-ce que l'État ? C'est le monopole de la violence légitime ». Ensuite on a vécu pendant plus d'un siècle sur cette idée.

Cette idée n'est pas complètement fautive, mais elle ne caractérise pas l'État moderne. Le monopole de la violence légitime préexiste à l'État moderne. Il y a des formes de pouvoir féodal, et même bien antérieures, qui répondent à cette définition. Qu'est-ce qui caractérise l'État moderne, c'est-à-dire construit progressivement à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, et qui trouve son aboutissement dans l'État-providence ? C'est un appareil qui non seulement produit des biens collectifs, mais a le monopole de la production des biens collectifs. Ce qui fait la force de l'État constructeur de la société que nous connaissons en France, sur quoi est-ce qu'il a bâti sa force ? Pas tellement sur ces appareils répressifs. Ce n'est certainement pas sur son appareil judiciaire, qui a toujours été sous-financé et sous-dimensionné. Il y a toujours eu une hostilité profonde entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire dans notre pays, et cela remonte à bien avant la Révolution française.

Ce qui fait la force de notre État, c'est sa capacité à produire, à stocker, à retenir et à diffuser des savoirs et de l'information. C'est le cadastre. C'est l'information géographique, la cartographie, le dénombrement de la population, toutes les données statistiques qui permettent de produire de la santé publique, les politiques sociales, les corps d'ingénieurs, l'École polytechnique, c'est cet ensemble de dispositifs de production de savoir et même de sciences, de gestion de l'information, de rétention de l'information. Le poids du secret dans la tradition administrative française est formidable. Toute cette construction a été notre mode de production des biens collectifs, qui s'est

progressivement élaboré du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, qui s'est épanoui au XX<sup>e</sup> siècle sous la forme de l'État-providence, et dont nous vivons, notre génération, depuis 25-30 ans, le déclin.

Ce déclin nous avons pendant très longtemps, nous l'avons nommé crise de l'État. Le livre de Pierre Rosanvallon, qui s'intitule *La crise de l'État-providence* date du début des années 80 si je me souviens bien. Nous avons été extrêmement nombreux depuis les années 70, le tournant, la fin des Trente Glorieuses en gros, à faire publications, colloques, séminaires, thèses, cours et autres sur la crise de l'État, notamment la crise de l'État-providence.

Ma thèse, c'est que dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, il faut dépasser la vision crise et comprendre la grande mutation que nous sommes en train de vivre. Cette grande mutation, je n'ai pas le temps d'entrer dans le détail de mon analyse, mais elle vient de loin. Elle s'accélère sous nos yeux par un certain nombre de phénomènes et notamment à cause de la transition numérique. Mais prenez l'exemple tout simple, dont j'ai vécu la mutation en un peu plus de 30 ans de carrière administrative : il y a 30 ans, les informations que l'administration détenait, elle les détenait, elle les retenait, elle ne les diffusait, elle ne les distillait qu'au compte-gouttes, soit en fonction de son bon vouloir, soit en fonction des objectifs fixés des pouvoirs politiques, soit en cédant à une pression longuement exercée par toutes sortes de personnes pour obtenir des informations. Cela faisait vraiment partie du cœur de la culture professionnelle de l'administration, que les informations que l'on détenait n'étaient pas destinées au public. Elles étaient le monopole de l'État.

Cela s'est progressivement délité, affaibli au cours de ces années. Il y a eu des lois de relations du public avec l'administration, d'obligation de communication etc. Toute la problématique de la transparence a commencé à émerger. Tout cela s'est brusquement accéléré avec la déferlante de la transition numérique, à partir du moment où la production, la détention et le stockage des informations n'ont plus pu techniquement être un monopole exercé par l'État.

Pendant ce temps, d'autres phénomènes de production des connaissances se sont produits. Puis la nouvelle gestion publique, l'influence du néolibéral sont venus donner le coup de grâce à tout cela. L'État français a détruit son appareil d'ingénierie publique de manière méthodique. Nous avons un système d'ingénierie publique de très haut niveau, qui a été un des facteurs de la prospérité de ce pays, de son excellence technologique dans le domaine des transports, de l'assainissement, de l'adduction d'eau, du nucléaire, etc. Tous les secteurs industriels dans lesquels nous sommes des champions mondiaux, nous les devons à nos corps d'ingénierie

publique. Nous avons détruit ce pouvoir d'ingénierie publique, pour tout un tas de raisons que nous n'allons pas analyser ici, nous n'avons pas le temps. Il faudrait au moins une journée de colloque au moins pour le faire.

Je dis cela pour que l'on mesure ce que j'appelle le changement de mode de production des biens collectifs. Les biens collectifs ne peuvent plus être produits sur le mode administré. Ce qui est en train de disparaître sous nos yeux, ce n'est pas l'État. Je suis pour ma part convaincu que l'État a encore de beaux jours devant lui et que le besoin d'État se manifeste à travers tout un tas de phénomènes. Le besoin de régulation, d'état de droit, de protection, d'investissement public. Tout cela n'est pas près de disparaître.

Ce qui disparaît sous nos yeux et qui transforme profondément notre culture de l'action collective, c'est l'Administration au sens que je viens de décrire. De ce système de production rétention détention et éventuellement diffusion hiérarchisée, cloisonnée, codifiée, d'un ensemble de connaissances. Cela a disparu et nous entrons dans l'économie de la connaissance, dans l'ère de l'économie de la connaissance, en ayant derrière nous ce mode de production qui disparaît. En faisant entre nous, maintenant, le constat que l'ère de l'économie de la connaissance ne peut pas se développer dans un système entièrement déterminé par l'économie de marché.

Un ensemble de phénomènes montrent que l'économie de la connaissance est au moins en partie et peut-être en très grande partie une économie des communs, et que l'économie des communs peut se développer, nécessite pour se développer des systèmes de production, de gouvernance, de formation, de distribution des compétences, de co-production etc., qui sont tout aussi étrangers au monopole administratif que nous avons décrit pendant trois siècles, qu'au monopole ou à l'hégémonie des systèmes d'économie de marché.

Dans cet espace chaotique, dans cet espace d'une certaine manière ouvert, béant, ouvert à toutes les influences, tous les questionnements, où l'on trouve la crise des politiques sociales, le déclin du travail social, la crise très profonde de notre système éducatif, où l'on trouve tous les débats actuels sur la gestion des biens communs et la remise en cause des mécaniques traditionnelles de gestion des biens communs, dans cet espace se trouve la place d'épanouissement de l'économie sociale et solidaire. Cet espace est à la fois un espace d'innovation, de conquête, de recomposition, mais il ne peut se développer de manière positive que dans un rapport de co-construction entre l'économie sociale et solidaire et l'État au sens où je l'ai redéfini tout à l'heure très rapidement, l'État régulateur et investisseur public. L'État intégrateur, dis-je aussi, c'est-à-

dire l'État qui permet, qui crée le cadre permettant aux stratégies collectives de se construire et se développer.

Qu'est-ce qu'une stratégie collective ? C'est ce que l'on voit se développer sur les territoires, par exemple sous la forme des PTCE. Mais il y a beaucoup d'autres modes de coopération dans le monde de l'ESS pour que l'initiative, la gouvernance collective, la capacité d'innovation, de co-production des biens collectifs puissent émerger. Cela ne peut pas se faire dans un monde de purs rapports de force, il faut bien qu'il y ait un cadre, une régulation et une capacité d'investissement public. C'est aujourd'hui le rôle de l'État.

**M. BANCEL.-** Je veux complètement appuyer et prolonger, vous allez voir comment, ce que dit Yannick, avec un point de nuance – et je suis heureux de ce point de vue de ce qui s'est passé cet après-midi, l'ADDES le fait très bien –, qui est que nous devons sortir d'un cadre purement franco-français. Parce que ce que tu dis est très marqué d'une vision française de ce qu'est l'État. Un autre facteur de déstabilisation je pense, pour nous tous en tant que citoyens, c'est la question européenne, et il ne faut pas négliger non plus les questions de mondialisation, qui ont tendance à nous faire perdre des repères.

Deuxième point qui est très important, c'est là où je veux prolonger ce que tu as dit, il y a un grand risque intellectuel, dans ce que tu dis et ce que tu proposes. C'est que le monde de l'économie sociale et solidaire français, pour un temps, risque de se trouver idéologiquement orphelin d'avoir perdu l'État. Parce que nous passons notre temps à considérer que l'État, etc., mais globalement la première chose sur laquelle on se rue, c'est : vite une loi, pour exister. Je ne suis pas contre les lois, cela a des tas de vertus.

Mais ce que je voulais c'est pour aider aussi à la réflexion ultérieure sur des futurs thématiques etc., c'était pour contribuer à la proposition de Yannick, c'est de prendre quelques instants pour réfléchir à nouveau sur nous-mêmes, en tant que structure d'économie sociale et solidaire, sur la question fondamentale de l'autonomie. Je pense, je vais le dire un peu brutalement, qu'aujourd'hui l'économie sociale et solidaire française est dans une crise d'infantilisme sur elle-même. Elle a du mal à penser son autonomie.

J'en ai quelques illustrations, quand je vois des structures d'économie sociale et solidaire, pour lesquelles j'ai le plus grand respect, qui se précipitent pour convaincre le législateur d'avoir un

statut reconnu par la loi, se faire reconnaître comme structures d'utilité publique et qui après, découvrent qu'être dépendantes de l'État peut parfois vous fragiliser.

Je voudrais que l'on prenne le temps de réfléchir à nouveau sur cette question de l'autonomie. Pour entrer dans le dialogue que tu décris, il faut être des adultes pour sortir de l'infantilisme, être autonomes.

Je voudrais vous relire le quatrième principe coopératif. Maintenant c'est devenu mon bréviaire : *« Les coopératives sont des organisations autonomes d'entraide gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris des gouvernements, ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de leur coopérative. »*

C'est très intéressant. C'est de l'autonomie à l'indépendance. Nous sommes en train de voir réapparaître, à travers la question des communs, des courants de pensée qui sont, me semble-t-il, très importants.

Faut-il faire une différence entre autonomie et indépendance ? Je le pense. Pour faire simple, l'autonomie c'est une question d'ordre interne. La structure d'économie sociale, dans le cas de figure de la coopérative (mais c'est vrai pour une association etc.), est-elle elle-même un état de droit ? A-t-elle dans son mode de fonctionnement une autorégulation des statuts, en particulier démocratique ? Un des grands défis aujourd'hui, c'est pour cela que je trouvais très bienvenu ton dernier numéro de la revue de la Fonda sur la question du choc démocratique. Aujourd'hui, la classe politique est interpellée sur cette question de la démocratie directe, démocratie collaborative ou tout autre terme. Qu'en est-il du choc démocratique dans nos structures ? La démocratie directe, c'est très bien quand il faut embêter les politiques. Quand il faut secouer nos structures, qu'en est-il ?

C'est cette question que la nouvelle génération nous pose. C'est pour cela par exemple que j'ai emmené le Crédit Coopératif dans cette aventure nouvelle – dont je ne sais pas très bien ce que ce sera, mais nous le ferons avec eux – avec Démocratie Ouverte qui a créé un incubateur autour des questions démocratiques. Je leur ai dit : « Je veux qu'on travaille avec vous sur deux sujets. La démocratie politique cela m'intéresse, mais je veux que l'on travaille sur la démocratie dans les entreprises et les corps intermédiaires de la société civile ». On ne peut pas se contenter de vouloir passer d'un État Léviathan à un État démocratique si nous-mêmes, nous ne sommes pas capables d'être sur un pied d'égalité avec cet État qui demain sera démocratique.



La deuxième question de l'indépendance, c'est plutôt vis-à-vis de l'extérieur. Cela nous renvoie à la question de savoir comment on veut se positionner par rapport à l'extérieur. Je pense qu'il y a toujours eu deux grands courants de pensée et d'action dans le monde coopératif et dans celui de l'économie sociale. Il y a ce que j'appelle... Je parle du slogan des coopératives. Le slogan international des coopératives est : « les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur ». Il y a ceux qui ont toujours pensé que la coopérative est en elle-même un monde meilleur. Ce que j'explique, c'est une vision assez imagée, mais elle est de dire que c'est, dans notre monde moderne, la reprise de la vieille idée des moines. On va créer une communauté hors du monde, qui va en elle-même construire un monde meilleur. On retrouve ces idées dans des dimensions historiques, le phalanstère. Au Crédit Coopératif, on adore notre ami Fourier. C'est de dire que cette communauté est elle-même un monde moderne et un monde meilleur. C'est très intéressant de voir resurgir ces idées sur la problématique des biens communs, par exemple avec la coopérative intégrale à Barcelone, ou cette idée consistant à dire que ce sont ceux qui se trouvent dans le cercle que nous avons défini qui sont en eux-mêmes un monde meilleur.

Il y a l'autre dimension qui est de dire que la coopérative est immergée dans le monde hic et nunc et que c'est cela qui va construire un monde globalement plus humain. Pour reprendre mon image, au Moyen Âge, il y avait les moines qui partaient dans les forêts et construisaient des mondes meilleurs dans la communauté. Et puis il y avait le clergé séculier, qui était avec le peuple et qui disait : à partir de mon évangile, de mon catéchisme, j'essaie de transformer le monde. C'est l'autre vision, que l'on voit très bien dans la démarche historique des coopératives de consommateurs par exemple. On voit bien que la première, c'était plutôt la démarche des coopératives ouvrières. Cette communauté de travail est elle-même un monde meilleur.

La dérive possible de la première voie, c'est ce que j'appelle le focalisme, au sens du focalisme de Che Guevara. On a créé des foyers révolutionnaires, mais comment arrive-t-on à réunifier tous les foyers révolutionnaires entre eux pour faire la révolution mondiale ? Cela a été une des problématiques quand j'étais tout enfant. Je ne l'ai pas vraiment connue directement. C'est une des questions qui se posent aujourd'hui pour les problématiques par exemple de biens communs. Il y a des tas d'initiatives, de foyers d'émergence des biens communs. C'est bien, cela fait peut-être du bien là où c'est, mais comment va-t-il se créer ou non un réseau mondial qui va faire quelque chose. Après on va voir comment on va inter-relier ou pas ces foyers.

L'autre vision est une vision instrumentale, qui est de dire que la démarche coopérative va créer un outil. C'est là où cela rejoint ta vision du monde, je pense, c'est peut-être l'échange qu'il y aura lieu d'avoir sur ce point, de dire « on va faire un business, entre guillemets ». Il ne faut pas le prendre au sens péjoratif. On va être assez instrumental, on va essayer d'utiliser la démarche coopérative pour faire changer tout le monde.

C'est ce qu'il se passe avec le septième principe coopératif, qui est récent dans l'histoire du monde coopératif (cela date de 95), qui est de dire qu'une coopérative n'est pas qu'une structure fermée. C'est une structure qui s'ouvre au monde puisqu'elle porte un intérêt à cette communauté. Aujourd'hui, c'est très intéressant et c'est cela que je veux vous livrer, on voit apparaître (et nous y travaillons beaucoup à la Coop des communs), des phénomènes qui nous interpellent puisque la finalité de la Coop des communs, c'est d'essayer de faire converger le monde de l'ESS et le monde des communs. Nous voyons et nous sommes interpellés par des opérateurs du monde des communs, en particulier sur ces questions des plateformes coopératives, etc., qui viennent nous dire : « Attendez, les vieux « roupilleurs » des coopératives, vous avez eu des bonnes idées, mais vous ne vous servez pas, etc. » Donc est-ce que les principes coopératifs, les démarches coopératives peuvent être des outils que les communs se réapproprient pour faire converger les choses, voire, pourquoi pas, c'est une des questions qui se posent, dans ta démarche.

La limite, c'est là-dessus que je voudrais que l'on puisse échanger les uns avec les autres, c'est tout de même par rapport à ces confrontations sur les questions d'autonomie. Enfin, autonomie, on voit bien que poussée à son extrême, c'est l'autarcie. C'est là où on retombe sur des questions très compliquées, le vieux débat entre l'intérêt collectif ou l'intérêt mutuel et l'intérêt général. La coopérative autonome de Barcelone, c'est bigrement intéressant. C'est Robin des Bois. Il faut surtout faire son (*inaudible*)\* de ne pas payer l'impôt collectif, l'impôt de tous. C'est même une question fondamentale. Quand on se veut citoyen et que l'on considère que l'on ne doit pas consentir à l'impôt pour simplement permettre que sa petite communauté, fut-elle élargie, vive mieux, on peut se poser la question. Est-ce que la prospérité de la coopérative intégrale de Barcelone, ce n'est pas simplement de frauder la TVA ? Point. Je me pose quelques questions. Je me dis qu'a-t-on à dire face à cela ?

Quand aujourd'hui je vois sortir un bouquin qui consiste à dire : « je souhaiterais un capitalisme d'intérêt général », je me demande s'il n'y a pas des dérives autour des mots ; d'intérêt mutuel

peut-être, d'intérêt collectif sans doute, d'intérêt général, je ne sais pas. Je pense que pour l'ADDES, il y a matière à réflexion, intérêt collectif versus intérêt général. Cela nous renvoie à vertu privée, vie privée, vie publique.

Deuxième dimension, c'est la relation avec les opérateurs privés. Bien sûr, c'est la question en particulier de l'autonomie financière, qui est une grande angoisse du monde coopératif, pas uniquement, mais en particulier du monde associatif. Si c'est pour tomber sous la dépendance – et aujourd'hui c'est un des problèmes de fond du secteur associatif qui peut se plaindre d'avoir été instrumentalisé par l'État, les pouvoirs publics et les collectivités – des opérateurs privés, qu'est-ce que cela change ? Pour ce faire, il faut se doter d'une colonne vertébrale très forte. Qu'est-ce que cela veut dire, se doter d'une autonomie économique.

Après, il y a l'inter coopération entre tous. Même avec ce scénario, on créait des petits foyers. Comment on va faire en sorte qu'à l'intérieur de ce monde idéal, où il y aura des sommes de petits biens communs ou des sommes de coopératives, il ne va pas se recréer des dominations des uns par rapport aux autres, des grandes coopératives par rapport aux petites coopératives, des grandes associations par rapport aux petites associations. Voilà en tout cas des thèmes qui me paraissent intéressants.

**M. NOGUES.-** Nous allons être obligés de terminer sans trop tarder. S'il y a une ou deux questions dans la salle, nous pouvons les prendre. Ensuite je donnerai la parole à Yannick qui pourra réagir.

**INTERVENANT.-** Je voulais simplement apporter de l'eau à votre moulin, dans la mesure où les mémoires, les travaux qui ont été primés, ont mis en valeur les analyses d'Ostrom, qui tournent autour de deux principes : le principe d'auto-organisation, qui rejoint l'autonomie, l'indépendance, etc., et le deuxième principe qu'elle a développé, celui de co-production justement entre les acteurs de la société civile, ou la société civile en général, et les pouvoirs publics, la sphère publique.

Ce matin, nous avons évoqué le cas des biens communs à travers l'exemple des biens sociaux communs. Nous avons évoqué le cas de Ôkhra, qui illustre le fait que les corps intermédiaires de la société auxquels vous avez fait allusion, Jean-Louis Bancel, sont bien représentés par Ôkhra qui, par son statut de Scic et par la possibilité d'associer par le multi-sociétariat des collectivités

publiques... Dans Ôkhra par exemple, il y a le parc régional du Luberon, les départements et les communautés de communes. On a des possibilités d'association véritable, de partenariat véritable, à parts égales, de statut égal entre les deux. Lisez les travaux qui ont été primés et vous y trouverez de très bonnes idées.

**M. NOGUES.**- Une dernière question.

**Mme GOUGENHEIM.**- Isabelle Gougenheim. Je travaille avec Odile Kirchner (qui était ce matin à l'ouverture), à la délégation interministérielle à l'économie sociale et solidaire.

Je voudrais revenir rapidement sur vos deux interventions qui étaient fort intéressantes. Yannick Blanc, vous avez très bien décrit les évolutions de l'État qui laisse la place à ce secteur d'innovation, d'économie sociale et solidaire. J'y reviendrai dans un instant. Avec une petite interrogation qui me vient de l'intervention de Jean-Louis Bancel, qui s'inquiétait un peu de l'autonomie de ces acteurs de l'ESS. Je dirai un mot sur le rôle de la DIESS, qui est de favoriser de toutes les façons possibles avec nos très modestes moyens des outils, des espaces pour faire progresser l'économie sociale et solidaire. Ma question s'adresse à Yannick Blanc. L'État Léviathan, par rapport à ces évolutions, cette nouvelle économie, comment est-ce que tu le projettes dans 15 ans, dans 20 ans, avec des étapes qui sont devant nous et qui sont importantes ? Juste un mot, la transformation digitale, que l'on n'a pas évoquée, est également un élément majeur à prendre en compte dans la transformation de ce paysage numérique.

Merci, et merci pour l'organisation de cette journée.

**M. BLANC.**- Un mot sur la remarque de Jean-Louis à propos de l'Europe. Pourquoi est-ce que l'Europe est un monstre ? Parce que l'administration européenne est une construction française. Ce sont des inspecteurs des finances et des polytechniciens français qui ont inventé la structure de la Commission, les directions générales, etc. C'est la notion de région. On parle de l'Europe des régions. On dit la région, c'est la maille européenne. Ce sont les Français qui ont inventé la région à la fin du régime de Vichy. Ce sont les mêmes dont les fils ont exporté, au moment de l'invention des fonds structurels, la région comme maille de distribution des fonds structurels en Europe.

Cette organisation administrative d'influence très française a été captée et mise au service d'une politique néolibérale et cela donne l'Europe, ce qu'elle est aujourd'hui. On pourrait faire un colloque sur le sujet, mais cette hybridation non contrôlée des cultures administratives et politiques donne le résultat auquel on assiste aujourd'hui. Je pense que les éléments d'analyse que je fournis sont partiellement applicables à la situation européenne.

La question que l'on se pose là, c'est : quelles structures institutionnelles donne-t-on à un mode d'action collectif qui fait la part belle à l'émergence de nouvelles formes de communautés ? Jean-Louis, tu évoques les communautés monacales du Moyen Âge et la coopérative intégrale de Barcelone. Je rappelle que la Catalogne est historiquement un des foyers de l'anarchisme espagnol, donc ce n'est pas tout à fait étonnant. Quand on fait de la prospective, il ne faut jamais oublier le passé, parce qu'il remonte par moments.

Qu'est-ce qu'on se donne comme structure institutionnelle pour que cette capacité, l'émergence de ce que j'appelle les communautés d'action, c'est-à-dire à l'échelle territoriale le plus souvent, des collectifs composés d'acteurs issus de mondes professionnels, institutionnels différents, se regroupent en fonction d'objectifs ?

Ce qui distingue les communautés d'action, comme les PTCE, comme certaines coopératives, comme des initiatives sociales en tous genres, de nos institutions traditionnelles, c'est qu'elles se forment autour de stratégies et non autour de règles statutaires. C'est le grand changement de l'ESS par rapport aux générations précédentes. C'est toute l'ambiguïté du débat et du résultat de la loi sur l'ESS. Nous avons continué à faire comme si la question de l'ESS était une question statutaire, au moment où l'ESS vivante était une ESS fondée sur l'élaboration de démarches communes stratégiques et non sur l'élaboration d'ensembles statutaires.

Nous sommes à ce moment d'ambiguïté, et dans notre patrimoine politico-intellectuel, nous avons du mal à fabriquer autre chose que du statutaire pour fabriquer de l'action commune. Et sur le terrain en réalité, ce que nous avons envie de faire et ce que nous faisons tous les jours, c'est de fabriquer de la stratégie commune et non pas du statut. Je l'ai vécu comme préfet. Quand on veut, y compris dans le cadre d'une politique publique, lancer une action, agir sur le territoire, y compris au nom de l'État, que fait-on ? On réunit les gens autour d'une table et la formule de politesse que l'on prononce au début de la réunion, c'est « chacun laisse sa casquette aux vestiaires et nous allons travailler ensemble ».

Cette formule, c'est la formule de la communauté d'action. Quels que soient nos statuts, nos appartenances, nos origines, nous avons un objectif commun et nous nous construisons un outil stratégique commun. Il y a un phénomène qui traduit la tentative d'hybrider la logique statutaire et la logique stratégique, ce phénomène s'appelle la charte. Vous remarquerez que partout, dans notre univers d'action collective, on écrit des chartes. Un de ces jours, je vais me mettre au travail très sérieusement sur ce phénomène, parce que je pense qu'il dit beaucoup de choses des tâtonnements auxquels nous nous livrons pour fabriquer de l'action collective. C'est-à-dire, pour répondre à la question posée par Jean-Louis, comment on fait, à partir de l'efflorescence de la multiplication de cette capacité à coopérer et de ces initiatives, pour fabriquer un ensemble qui ne soit pas une tour de Babel, c'est-à-dire de parler un langage commun, où l'on soit capable de respecter la stratégie de chacun de ces groupes – car elle est légitime, souvent pertinente par rapport aux territoires sur lesquels elle se développe –, et néanmoins intégrer tout cela dans un mouvement d'ensemble qui ait du sens.

Cet enjeu, c'est l'enjeu de la construction de l'État de demain. La crise politique que nous vivons démontre que nous ne savons pas l'énoncer. Nous sommes aphasiques par rapport à cette question. Nous sommes confrontés à cette réalité du monde, nous aspirons, une large majorité d'entre nous aspire à ce que l'on construise une façon d'agir ensemble qui soit comme celle-là. Aujourd'hui nous n'avons pas encore le langage pour énoncer la démarche, les attitudes et peut-être même les idéaux qui correspondent à cette démarche. C'est le chantier qui est devant nous et c'est ce que les intellectuels de l'économie sociale et solidaire que vous êtes doivent se donner comme objectif. Il faut maintenant travailler sur ce point, émanciper la réflexion institutionnelle de l'économie sociale et solidaire des cadres politiques, idéologiques et intellectuels dont nous avons hérité – ils sont obsolètes. Jean-Louis en a fait la démonstration – et prendre le risque de commencer à construire un autre système. L'actualité politique que nous vivons montre que l'outillage institutionnel de la politique traditionnelle, les partis politiques, le langage des partis politiques, des stratégies politiques est de plus en plus inadapté à la réalité du monde dans lequel nous vivons. Tous les politiques sont décalés d'une manière ou d'une autre par rapport aux besoins de l'action.

C'est ce moment qui est si difficile à vivre. C'est ce moment si dangereux pour nous tous parce qu'à ce moment-là, des solutions purement rhétoriques... Le populisme, c'est cela. Le populisme, c'est le langage qui singe la capacité d'agir. Le populisme est un langage qui dit l'action, il suffit

de dire cela. On cesse de prendre des précautions de langage, on dit les choses brutalement, on désigne l'adversaire, d'un trait de plume on raye des politiques publiques. Cette image de Trump reproduite par toutes les télévisions du monde, où on le voit d'un trait de plume supprimer l'accès aux soins appelé *Obamacare*, symboliquement c'est un geste d'une violence incroyable. C'est aussi dur que la prise du pouvoir par les Nazis. C'est un moment où tout l'héritage, toute la construction, toutes les couches de travail lent d'élaboration de l'action collective, de la politique publique est balayée d'un coup, et derrière il n'y a rien. On sait bien qu'il n'y a rien. Cela ne durera pas longtemps. Cette capacité à reconstruire de l'action collective, c'est vraiment le défi que nous avons devant nous.

*(Applaudissements)*

**M. NOGUES.-** Merci, Yannick.

Juste pour conclure : l'ADDES, d'une certaine manière, a fait preuve par son histoire de l'autonomie qu'ont montrée à l'époque les premiers militants de l'économie sociale et solidaire, puisqu'ils s'étaient dotés d'un outil. Dans cette recherche d'autonomie, nous avons vu ce matin en écoutant Olivier Chaibi qu'entre autonomie et dépendance aux pouvoirs publics, il y avait des hésitations, divers courants au sein de l'ESS. Beaucoup dépend, non seulement de l'État, mais aussi des acteurs de l'économie sociale et solidaire et de ce qu'ils sont capables de partager entre eux. Nous avons à juste titre parlé du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire où les relations entre l'État et les mouvements de l'économie sociale et solidaire sont débattues.

Mais le débat sera d'autant plus riche si les acteurs de l'ESS participent au débat de façon autonome, adulte, et il faut qu'ils soient solidaires aussi entre eux. Autrement dit, c'est combien investissent-ils, par exemple dans Coop FR, mais dans ESS France aussi. Et pas seulement dans les relations qu'ils sont capables de nouer et où les relations stratégiques qu'ils établissent avec les pouvoirs publics actuels ; il faut qu'ils soient capables de s'autonomiser, de se projeter et de redevenir force de proposition collective.

Le colloque de l'ADDES n'est qu'un tout petit moment de cette réflexion. Merci à Yannick, à Jean-Louis, à vous tous d'avoir été patients et d'avoir attendu la fin de ce colloque. J'espère que vous y avez trouvé intérêt. Bon retour.